

Code de Conduite Éthique des Affaires

| Pourquoi avons-nous besoin d'un Code ?

En tant qu'entreprise internationale, Artedas interagit avec des clients et des fournisseurs dans le monde entier. Ces parties prenantes, ainsi que d'autres organisations et individus avec lesquels nous collaborons, portent une grande attention à nos actions. Leur perception d'Artedas dépend directement de notre comportement. Une bonne réputation n'est pas seulement importante : elle est essentielle à notre succès durable.

Cette réputation repose sur la manière dont chacun d'entre nous agit – individuellement et collectivement. Dans un environnement complexe, il est irréaliste de prévoir une règle pour chaque situation.

Le présent Code d'Éthique des Affaires définit des principes clairs et fournit des orientations pour les comportements attendus de tous les collaborateurs. Il énonce les standards que nous devons respecter et couvre un large éventail d'activités professionnelles.

S'il ne peut anticiper toutes les circonstances, il constitue néanmoins un cadre de référence permettant de guider nos décisions et nos comportements. Il vise à établir des relations solides et éthiques avec nos collègues comme avec nos partenaires externes.

Notre objectif n'est pas seulement de protéger la réputation d'Artedas, mais également de préserver les intérêts de chaque collaborateur en garantissant le respect des lois et règlements, ainsi que l'adoption d'un comportement responsable. En conclusion, il est crucial qu'Artedas soit – et soit perçue comme – une entreprise responsable et éthique dans tous les marchés où elle opère.

| Le Code d'Éthique des Affaires d'Artedas

Ce Code s'applique à toutes les entités et à l'ensemble des collaborateurs d'Artedas dans le monde. Son respect contribue à préserver et renforcer la réputation de l'entreprise. Nous croyons que chaque collaborateur joue un rôle essentiel dans la construction et le développement de notre société. Artedas et ses filiales s'engagent à exercer leurs activités avec honnêteté et intégrité, où qu'elles opèrent.

1. Respect des lois

Artedas, ses employés, représentants et partenaires distributeurs (VARs) doivent, a minima, respecter les lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités.

2. Concurrence loyale

Artedas s'engage à une concurrence active et équitable sur tous ses marchés. L'entreprise ne conclut ni ne participe à aucun accord ou pratique anticoncurrentielle.

La collecte d'informations sur les concurrents doit se faire de manière professionnelle, légale et éthique, en évitant toute apparence de comportement inapproprié.

Artedas n'obtient jamais d'informations auprès d'un concurrent – directement ou indirectement – par des moyens illégaux ou contraires à l'éthique tels que la tromperie, le vol, l'espionnage, la corruption, ou par des demandes de divulgation inappropriées.

Les nouveaux collaborateurs doivent préserver la confidentialité des informations de leurs précédents employeurs. Artedas ne leur demande jamais de divulguer des informations confidentielles ou propriétaires.

La collecte inappropriée d'informations concurrentielles, même minimale, peut exposer les collaborateurs et l'entreprise à des sanctions pénales et civiles.

3. Conduite professionnelle

Les employés doivent agir avec intégrité afin de préserver la confiance d'Artedas auprès de ses clients, fournisseurs et partenaires.

Aucun collaborateur ne doit s'engager dans des activités personnelles ou des intérêts financiers susceptibles d'entrer en conflit, ou d'apparaître en conflit, avec les intérêts d'Artedas.

L'entreprise n'offre, ne promet, ne demande ni n'accepte de pots-de-vin ou tout autre avantage indu pour obtenir, conserver ou faciliter une activité.

Les cadeaux et avantages doivent être donnés ou reçus dans le respect des directives internes, de façon honnête et transparente, et sans nuire à la réputation de l'entreprise. Les cadeaux destinés aux dirigeants sont généralement conservés par l'entreprise ou redistribués aux équipes.

Les achats doivent être réalisés équitablement, en tenant compte du prix, de la qualité et du service, et pouvoir résister à un contrôle ultérieur.

Dans les relations avec les autorités publiques, Artedas refuse tout comportement inapproprié. Des gestes symboliques, tels que félicitations officielles ou marques de courtoisie, restent acceptables dans les limites de la pratique normale.

Les informations confidentielles ou privilégiées, qu'elles concernent Artedas ou ses partenaires, ne doivent jamais être utilisées à des fins personnelles.

Tous les actifs de l'entreprise – matériels ou immatériels – doivent être utilisés de manière appropriée et responsable.

4. Confidentialité

Les collaborateurs et partenaires d'Artedas sont régulièrement en possession d'informations sensibles. Ils doivent en assurer la protection stricte et ne les utiliser que dans le cadre autorisé ou légalement requis.

Ces informations incluent, entre autres, les plans stratégiques, résultats financiers, stratégies marketing, listes de clients, dossiers du personnel, projets d'acquisition, méthodes de production ou coûts.

Aucun collaborateur ne doit utiliser ces informations à son bénéfice personnel ni les divulguer à des tiers, sauf autorisation contractuelle approuvée.

5. Relations avec les fournisseurs, partenaires et clients

Les fournisseurs sont payés dans les délais convenus.

Artedas s'engage à fournir des produits et services conformes, voire supérieurs, aux attentes des clients, grâce à des systèmes qualité et à une amélioration continue.

L'entreprise favorise une collaboration durable avec ses fournisseurs afin d'assurer la qualité et la valeur ajoutée tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les droits de propriété intellectuelle, informations confidentielles et autres actifs reçus des clients et partenaires doivent être respectés.

Les agents, fournisseurs et partenaires doivent agir de manière légale, éthique et en conformité avec ce Code.

6. Collaborateurs

Le recrutement, la sélection et la promotion reposent sur les qualifications, compétences et aptitudes.

Artedas applique strictement les lois anti-discrimination dans ses décisions d'emploi.

Tous les employés doivent être traités avec respect et dignité. Le harcèlement ou l'intimidation sont strictement interdits.

L'entreprise promeut un environnement professionnel propice au développement et à la réussite. Les droits de chaque employé, y compris l'adhésion ou non à une organisation représentative, sont respectés.

La communication, la concertation et la coopération interne sont encouragées.

Le programme équilibre vie professionnelle/vie personnelle est régulièrement évalué.

7. Santé, sécurité et sûreté

Artedas s'engage à maintenir les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité au travail.

L'entreprise protège ses collaborateurs, ses actifs, ses informations et sa réputation contre toute menace potentielle.

8. Environnement

Artedas prend toutes les mesures raisonnables pour limiter l'impact environnemental de ses activités, produits et services.

9. Engagement public

Lorsque cela est pertinent, Artedas participe au dialogue avec les autorités publiques et organisations représentatives pour défendre ses intérêts légitimes.

10. Droits humains

Artedas s'engage à respecter les droits humains internationalement reconnus, partout où elle opère.

L'entreprise suit les réglementations visant à empêcher que ses produits soient utilisés à des fins de terrorisme ou de violation des droits humains.

11. Comptabilité et contrôles internes

Toutes les transactions commerciales sont enregistrées de façon précise, prudente et transparente, conformément aux normes comptables et aux meilleures pratiques.

La gestion rigoureuse des risques et le maintien de systèmes de contrôle interne efficaces garantissent la fiabilité des résultats financiers.

12. Application et conformité

Ce Code s'applique à l'ensemble d'Artedas et de ses collaborateurs à l'échelle mondiale.

Il complète les politiques existantes, qu'il surplombe en tant que document de référence.

En cas de coentreprise, Artedas veille, autant que possible, à ce que les standards du Code soient respectés.

Tout collaborateur doit signaler immédiatement à sa hiérarchie toute violation présumée ou avérée.

Aucun employé ne sera sanctionné pour avoir signalé de bonne foi un manquement.

Les violations peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris un licenciement.

13. Conseil et accompagnement

Toute question, demande de clarification ou signalement relatif à ce Code peut être adressé au supérieur hiérarchique ou directement au département des ressources humaines.